



Saint - Aunès, le 05 septembre 2011

Nos Réf. : V. Malavielle / G. Brès-Sayd.

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 SEPTEMBRE 2011

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le cinq septembre deux mil onze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

**Présents** : A. AMASIO, A. AQUILINA, M-F. BA, H. CRISTAU  
M. DUFOUR. G. GRABIEL, J. HELSEN, A. HUGUES, M-L. MALATERRE,  
B. MEYNIER M. PECCOUX, C. PEREYRON, C. SALLANDROUZE,  
R. SALVADOR, P. SEGURA, F. THOMAS, J-L. VALETTE,  
P. VANDROUX, E. VERDELHAN.

**Absents excusés** : J.P. BAUD a donné pouvoir à G. GRABIEL,  
V. CARBONELL a donné procuration à B. MEYNIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du  
05 juillet 2011

É VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

## **- INTERCOMMUNALITÉ -**

### **I - TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OR EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET EXTENSION DU PÉRIMÈTRE AVEC LA COMMUNE DE VALERGUES.**

Madame Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire, informe le Conseil Municipal que le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, par arrêté n° 2011 - 1 - 1905 du 02 septembre 2011 a transformé notre Communauté de Communes du Pays de l'Or en Communauté d'Agglomération et étendu son périmètre à la Commune de Valergues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en application de l'amendement sénatorial [amendement BRUGUIÈRE].

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se félicite de cette décision.

### **II - RAPPORT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE [S.I.A.E.] ANNÉE 2010 - DÉLÉGATAIRE "VÉOLIA"**

En application des articles L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un exemplaire du rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable [S.I.A.E.], et du délégataire "VÉOLIA" sur le prix et la qualité du service, année 2010 sera mis à la disposition du public au lieu habituel d'affichage dans les 15 jours suivant cette délibération.

Le conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Sénateur-Maire, après en avoir délibéré, approuve le rapport annuel précité.

### **III - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - ANNÉE 2010.**

Le rapporteur rappelle que selon les dispositions du décret n°95-635 du 06 mai 1995 modifié et n° 2000-404 du 11 mai 2000, les établissements publics ayant compétence en matière d'élimination des déchets ménagers, « pour Saint-Aunès, la Communauté de Communes du Pays de l'Or », doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Madame le Sénateur-Maire donne lecture au Conseil Municipal, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes du Pays de l'Or.

Ce rapport sera tenu à la disposition des administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport précité.

## **- FINANCES & SÉCURITÉ -**

**- Henri CRISTAU -**

### **DEMANDE D'EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE.**

La loi des finances 2009 (LF, art.113), qui a fait l'objet de décrets d'application dans le Code Général des Impôts (CGI, art.1395 G) et dans le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM, art L 415-3) prévoit une possibilité d'exonération de la T.F.N.B., pendant une durée de cinq ans des propriétés non bâties lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement de la Communauté Européenne (CE n°834/2007).

Une demande d'exonération de T.F.N.B. a été présentée en juillet 2011 par un viticulteur de la commune de Saint-Aunès, auprès de Madame Le Sénateur-Maire pour valoir cinq ans à compter de 2012, au titre de la conversion à l'agriculture biologique pour l'intégralité de ses vignes. Par conséquent, le Conseil Municipal doit délibérer sur cette demande avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Monsieur CRISTAU Henri, Adjoint délégué aux Finances, rappelle la position constante du Conseil Municipal jusqu'à présent : compte tenu de la politique de modération globale des taux d'imposition

communaux, le Conseil Municipal n'a pas trouvé nécessaire de délibérer pour introduire une ou plusieurs exonérations de T.F.N.B. dans le rôle des impôts communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de ne pas accorder d'exonération de T.F.N.B. au titre de l'agriculture biologique.

## -SCOLAIRE & SOCIAL- -M-Françoise BA-

### -SCOLAIRE-

#### I - RENTRÉE SCOLAIRE 2011 / 2012.

Madame Marie-Françoise BA, Adjoint délégué à la Commission "Scolaire", donne un compte-rendu de la rentrée scolaire ; celle-ci s'est effectuée dans de bonnes conditions.

La rentrée s'est échelonnée sur deux jours pour l'école maternelle.

##### **a) Effectifs :**

Groupe scolaire "Albert Dubout" :

- . Maternelle : 104 élèves.
- . Élémentaire : 162 élèves.

École des Garrigues :

48 élèves dont 12 de Saint-Aunès.

##### **b) Travaux :**

Les enseignants sont satisfaits des divers travaux qui ont été réalisés sur le Groupe Scolaire "Albert Dubout".

Il n'y a pas eu d'échos au sujet des barrières qui ont été installées.

## -SPORTS - LOISIRS - ASSOCIATIONS - JEUNESSE- -Pierre SÉGURA-

#### I - JOURNÉE DES ASSOCIATIONS.

La journée des associations aura lieu sur le parvis de la Salle Polyvalente le dimanche 11 septembre 2011 ; à ce jour aucune association ne s'est manifestée pour assurer la buvette.

#### II - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE.

L'association "Saint-Aunès Pétanque" a assuré la restauration pour la soirée du 13 juillet 2011, à la satisfaction générale. Le montant des achats effectués par l'association pour la fourniture de ces repas s'est élevé à 540 €.

Monsieur Pierre SEGURA, Adjoint délégué à la Commission "Sports, Loisirs, Association, Jeunesse", propose au Conseil Municipal de voter une subvention de ce montant pour compenser la somme investie par l'association "Saint-Aunès Pétanque".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, décide d'accorder une subvention complémentaire de 540 € à l'association "Saint-Aunès Pétanque".

## **I - DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE [S.C.O.T.] - AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES.**

Par délibération en date du 09 juillet 2010, La Communauté de Communes du Pays de l'Or a arrêté son S.C.O.T. Le projet de S.C.O.T. arrêté a été adressé aux Personnes Publiques Associées qui ont émis un certain nombre de réserves. Des compléments et approfondissements ont donc été apportés au S.C.O.T., une nouvelle concertation a été ouverte au printemps 2011 ainsi qu'un nouveau projet de S.C.O.T. arrêté le 23 juin 2011.

Conformément à l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme relatif à la procédure d'arrêt des S.C.O.T., Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué à la Commission "Urbanisme et Environnement", en tant que personne publique associée à la procédure, vous propose de donner un avis favorable sur les documents arrêtés du S.C.O.T. du Pays de l'Or.

1 - Au rapport de présentation. Il contient le diagnostic du territoire élaboré en 2005-2006, réactualisé en 2009 et 2010; l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus, l'évaluation environnementale accompagnée des mesures compensatoires et un résumé non technique.

2 - Au projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ce document politique porté par les élus de la Communauté de Communes, contient le scénario de développement durable qui fonde les orientations retenues ainsi que les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique et d'environnement. Si le P.A.D.D. ne s'impose pas juridiquement, il fonde le Document d'Orientations Générales qui en précise les orientations.

3 - Au Document d'Orientations Générales. Le Document d'Orientations Générales [D.O.G.] et les cartes qui l'accompagnent regroupent les dispositions prescriptives du schéma. Ils permettent la mise en œuvre du P.A.D.D. en établissant des orientations opposables aux documents d'urbanisme de rang inférieur et à certaines opérations d'aménagement publiques ou privées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le Document d'Orientations Générales.

## **II - INSTALLATION CLASSÉE - ENQUÊTE PUBLIQUE.**

Par arrêté du 9 août 2011, Monsieur le Préfet de la Région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault, a lancé une enquête d'Utilité Publique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, dans le cadre de la régularisation administrative d'une usine d'exploitation et de production de pièces en polystyrène expansé, par la société ISOBOX Technologie S.A., sur la Commune de Vendargues.

Ce dossier a été déposé pour enquête en Mairie le 17 août pour une durée d'un mois du 07 septembre au 08 octobre 2011.

Dans le cadre de cette enquête, le Conseil Municipal, se doit de prononcer un avis sur ce dossier. Après étude du dossier, Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint délégué à l'Environnement, propose d'émettre un avis réservé, avec obligation de se conformer aux conclusions du Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis réservé, avec obligation de se conformer aux conclusions du Commissaire Enquêteur.

### **III - ÉVOLUTION DES DOSSIERS MAJEURS D'URBANISME**

#### **a) Les dossiers à court terme.**

Ils concernent :

- La Z.A.C. des Châtaigniers - Le projet d'aménagement du Valat des Pruniers - La préemption sur les terrains "BASSAGET" - Le projet F.D.I. Mas de Sapte - Le projet d'aménagements des terrains "Les Coteaux" près du parcours sportif - La constructibilité dans les Mas en Zone Agricole.

Tous ces dossiers sont dépendants de la 3<sup>ème</sup> modification du P.L.U. entreprise en 2011, dont l'évolution, bien avancée cet été, en est au niveau de sa rédaction et de sa mise en forme ; sa finalisation est imminente.

#### **b) Les dossiers à moyen terme.**

L'évolution de l'urbanisme à Saint-Aunès, liée au développement de la Commune et de la mise à jour des perspectives d'aménagements, nous oriente dans les années à venir vers une mise en Révision du P.L.U. et dont l'étude portera essentiellement sur l'agrandissement de l'Ecoparc raisonné, la modification de la Zone AUe et sur des adaptations mineures qui seraient nécessaires et qui relèvent exclusivement de la spécificité juridique de la procédure de Révision du P.L.U.

### **IV - INFORMATIONS DIVERSES**

#### **a) Ecoparc.**

Les travaux d'aménagement de la 3<sup>è</sup> tranche sont quasiment terminés. La commercialisation est en cours.

Sur la 2<sup>ème</sup> tranche, le Département a racheté les terrains destinés à une jardinerie suite à un imbroglio juridique et contentieux ces terrains devraient accueillir des espaces destinés à l'Aménagement de la Maison - Mobilier, etc...).

Un Permis de Construire a été accordé à la Société SODINES "Leclerc" pour des toitures photovoltaïques sur la station service, qui font suite aux aménagements d'ombrières sur les parkings des personnels.

#### **b) En Ville.**

Le Permis de Construire (création de logements) a été accordé le 1<sup>er</sup> septembre à la Société Promo Alliance pour la réalisation de l'ensemble "Jean et Lise" en haut de la rue de la Chicane et qui apportera 8 logements.

#### **c) Volet Environnement.**

• Le nouveau contrat "Espace Verts Entretien" attribué à l'entreprise UPEE 7, sise à Saint-Aunès, rue de la Balaurie, mieux disante, a démarré en septembre. Les premiers travaux ont commencé. Une entreprise de Baillargues a réalisé les urgences depuis fin juillet [problèmes d'arrosage dans la Coulée Verte qui nécessitaient d'être réglés pour le bon déroulement du Festival de Musique et Cinéma [Saint-Aunès Festival] devant la Mairie pour les mariages et toutes les pelouses sur les sites les plus passagers : devant la Salle Polyvalente, Centre Commercial, jardin Mairie.

- Création d'espaces verts aux écoles : des espaces verts ont été réalisés aux écoles ce mois d'août.
- Création d'espaces verts à l'école maternelle : plantation de bambous, après arrachement de la haie de cyprès, création d'une pelouse et apports de terre plus engazonnement sur la partie dessouchée et en mitoyenneté.
- Nuisances aériennes. Sensibles cet été. Le contentieux est réactivé : interventions auprès du service environnement de l'aéroport. Des courriers seront à nouveau adressés aux autorités après consultations des conseils techniques.
- Signalétique. Plan des implantations proposées déposé en Mairie ce jour. Après un pointage de vérification et de correction, site par site, le projet sera présenté au Bureau puis au Conseil Municipal

• Contentieux.

- 1°) Attente d'une décision de justice concernant la préemption des terrains des Héritiers Bassaget.  
2°) Attente des conclusions du Tribunal Administratif sur le recours d'un riverain de l'impasse du Parc.  
Problématiques de réseaux ralentissant le projet de voirie, actuellement bloqué dans l'avenue du Parc.

**- T R A V A U X -**  
**- A l a i n H U G U E S -**

**I - APPEL D'OFFRES**

**a) Aménagement "Avenue du Mas de Sapte.**

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint délégué à la Commission des Travaux présente au Conseil Municipal, les résultats de l'Appel d'Offres et le compte-rendu de la Commission d'Ouverture des Plis du 20 juillet 2011 concernant les travaux d'aménagement de l'avenue du Mas de Sapte :

TRANCHE FERME :

- Lot n° 1 – Voirie. Entreprise mieux et moins disante - EIFFAGE, montant H.T. .... : 390.201,75 €.
- Lot n° 2 – Réseaux secs. Entreprise mieux et moins disante SPIE, montant H.T. .... : 86.947,60 €.

TRANCHE CONDITIONNELLE :

- Lot n° 1 – Voirie. Entreprise mieux et moins disante - EIFFAGE, montant H.T. .... : 222.619,25 €.
- Lot n° 2 – Réseaux secs. Entreprise mieux et moins disante - SPIE, montant H.T... : 61.016,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Sénateur-Maire, ou en son absence, Monsieur Alain HUGUES, à signer les marchés concernant la tranche ferme des travaux.

**b) Aménagement des extérieurs de la Mairie.**

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint délégué à la Commission des Travaux présente au Conseil Municipal, les résultats de l'Appel d'Offres et le compte-rendu de la Commission d'Ouverture des Plis du 26 août 2011 concernant les travaux d'aménagement des extérieurs de la Mairie :

- Lot n° 1 – Terrassement voirie, pluvial. Entreprise mieux disante – SCREG, montant H.T.... : 60.700,50 €
- Lot n° 2 – Eclairage. Entreprise mieux disante – SPIE, montant H.T. .... : 23.453,60 €
- Lot n° 3 – Plantations. Entreprise mieux disante – ESPACES VERTS DU MIDI, montant H.T. : 2.843,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Sénateur-Maire, ou en son absence, Monsieur Alain HUGUES, à signer les marchés concernant les travaux.

**II - TRAVAUX RÉALISÉS**

**a) Voirie.**

La Société EUROVIA, attributaire du marché à commandes, va réaliser divers travaux d'aménagements de voiries, et plus particulièrement, le bouchage des "nids de poule" - l'installation des panneaux d'informations municipales - la réfection de nombreux chemins et rues de notre Commune - le trottoir de l'avenue des Costières après la mise en sous terrain des réseaux.

**b) Eclairage public.**

La Société SPIE, attributaire du marché à commandes - réseaux secs - va également réaliser de nombreux travaux d'amélioration de l'éclairage public à Auroux - La Crouzette - sur le parking de la Salle Polyvalente - aux jeux d'enfants - aux abris bus, avenue Robert BASSAGET.

**c) Bâtiment.**

Les services municipaux ont réalisé durant tout l'été de nombreux travaux dans les divers groupes scolaires de la Commune ainsi que sur les murs de clôture de l'Hôtel de Ville et du Cimetière.

**- CULTURE -**

Le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour autoriser le désherbage des collections de la Médiathèque. Le déclassement puis la destruction des documents constituant une modification du patrimoine de la Commune, le Conseil Municipal doit les autoriser.

En conséquence, Madame le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) D'autoriser le déclassement des documents de la Médiathèque jugés en mauvais état ou dont le contenu est inexact ou devenu obsolète. Une liste précise sera établie et conservée à la Médiathèque. D'autoriser le responsable du service à détruire (pilon) les documents déclassés. Leur liste en sera dressée et conservée à la Médiathèque. Sur chaque document sera apposé un tampon indiquant « exclu des collections » (encre rouge)
- 2) D'autoriser le responsable du service à faire don de documents déclassés qui peuvent encore avoir un intérêt à des bibliothèques associatives ou à des bibliothèques de pays étrangers. Leur liste en sera dressée et conservée à la Médiathèque. Sur chaque document sera apposé un tampon portant la mention « don de la Médiathèque de Saint-Aunès » (encre noire).

Le STAF s'est déroulé du 28 au 31 juillet avec environ 150 personnes le jeudi soir, 350 le vendredi, 800 le samedi pour la soirée rock et 1500 personnes le dernier soir avec les têtes d'affiche. Une très bonne ambiance et aucun souci à déplorer. Une parfaite préparation menée par Emmanuel Dervin de l'espace culturel une grande implication du personnel bénévole de Leclerc et un excellent travail préparatoire des services techniques.

**AGENDA**

- Samedi 17 septembre : journées du patrimoine avec visite du vieux village à 10 h sur inscription et à 16h rencontre « souvenirs et découverte » animée par des anciens du village venu partager des souvenirs et des photos.
- Samedi 24 septembre : Concert de Stéphane Lellouche Salle Polyvalente avec Michel Bourdin en première partie
- Pas de cinéma au mois de septembre pour cause de passage au numérique.
- Dimanche 2 octobre vide greniers d'automne
- Mardi 11 octobre : Harry Potter et les reliques de la mort (2<sup>ème</sup> partie) en 3D
- Samedi 15 octobre Salle Polyvalente - pièce de théâtre d'Eric Emmanuel Schmidt « Frederick » par la compagnie des "Rousigapotes".
- Mardi 25 octobre « les contes de la nuit » en 3D.

**- COMMUNICATION -**

Présentation du nouveau visuel de la page d'accueil du site Internet.

L'intégralité des articles du midi libre cités dans la news letter est consultable sur le blog de Monsieur Delage, correspondant du midi libre [www.midilibre.fr/herault/saint-aunes/](http://www.midilibre.fr/herault/saint-aunes/)

**- PERSONNEL -**

**I - CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES [A.T.S.E.M.] NON TITULAIRE.**

Madame le Sénateur-Maire informe le Conseil Municipal qu'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles [A.T.S.E.M.] d'une classe de l'école maternelle au Groupe Scolaire « Albert Dubout », doit subir une intervention chirurgicale et sera absente à compter du 09 septembre 2011.

Afin de maintenir la qualité du service au sein de la classe, un poste d'une A.T.S.E.M., non titulaire, remplaçante, devra être créé à compter de la date précitée.

L'intéressé sera rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'AT.S.E.M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création d'un poste d'A.T.S.E.M., non titulaire, remplaçante, d'une classe de l'école maternelle du groupe scolaire « Albert Dubout ».

## **II - ASTREINTES.**

En complément de la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2008, fixant la liste des manifestations nécessitant une astreinte des Agents des Services Techniques ainsi que leur rémunération, Madame le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de la modifier en ces termes :

- Fête de la Sainte-Agnès,
- Féria de Pentecôte,
- 14 juillet,
- STAF Saint-Aunès,

Leur rémunération, en application des décrets n° 2001 - 623 du 12 juillet 2001 et n° 2005 - 542 du 12 mai 2005 et l'arrêté du 18 février 2004, est fixée à :

- 109,28 € le week-end, du vendredi soir au lundi matin,
  - 34,85 € le samedi,
  - 43,38 € le dimanche ou jour férié,
  - 10,05 € la nuit,
  - Semaine : 4 nuits + 1 Week-End [du vendredi 17 h 00 au vendredi 17 h 00].
- Les heures d'intervention seront payées au tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Sénateur-Maire pour l'organisation et le paiement des astreintes.

## **III - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL.**

Madame Marie-Françoise BA, Premier Adjoint, informe le Conseil Municipal, qu'un Agent Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe aux écoles a sollicité un abaissement de son temps de travail, de 70% à 56%.

En conséquence, le Conseil Municipal devra modifier, après avis du Centre de Gestion, le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup>
- Création d'un poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> du service scolaire à 56%.

## **- QUESTIONS DIVERSES -**

Monsieur Jean-Luc VALETTE, Conseiller Municipal, informe le Conseil Municipal des dégradations de notre déchetterie intercommunale [située à côté de la Communauté d'Émmaüs]. Il préconise la pose d'une caméra qui pourrait être dissuasive pour éviter tout vandalisme. Cette proposition sera transmise à la C.C.P.O.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 H 30**